



La mission Enfance et famille touche l'humain dans ce qu'il a de plus fragile et vulnérable. Elle est complexe, coûteuse, concerne tous les territoires. Dans une réalité sociale où la précarité s'accroît et pour qu'il puisse trouver sérénité et équilibre, chaque enfant doit pouvoir grandir avec un maximum de sécurité affective et matérielle, qu'importe son contexte familial.

Les objectifs C@P25

- Renforcer l'exercice de l'autorité administrative sur les mesures de protection de l'enfance, la prévention et les pratiques alternatives au placement, les liens avec l'autorité judiciaire et l'Éducation nationale, l'accompagnement des - de 25 ans
- Décloisonner les dispositifs de prévention et de protection pour mieux adapter les interventions et l'élaboration du projet pour l'enfant
- Réaffirmer la place centrale du Service départemental de recueil des informations préoccupantes
- Favoriser les modalités d'adoption des enfants confiés au Département
- Élaborer une politique départementale d'évaluation des dispositifs
- Développer les coopérations entre institutions et organismes à l'échelon territorial

L'enfance famille dans le Doubs c'est :

- **1 138** enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) au 31/12/2016
- **388** enfants bénéficient d'une mesure d'aide éducative à domicile (AED)
- **283** familles bénéficient d'une intervention d'un professionnel du Département
- **37** nouvelles situations de jeunes pris en charge au titre de la prévention de la radicalisation en 2017
- Près de **6 000** assistants maternels agréés pour **20 600** places potentielles
- **6 748** enfants vus en bilan santé école maternelle
- **133** établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) pour **2 852** places

Montants investis :

- **7,7 millions d'€** au titre de la prévention
- **39 millions d'€** au titre de la protection
- **18,8 millions d'€** au titre des placements en établissement
- **18,7 millions d'€** au titre des placements familiaux

“ Grâce à C@P25, le Département s'engage à vos côtés au quotidien, avec l'aide et l'entière implication de vos élus et agents départementaux. ”

Christine Bouquin
Présidente du Département du Doubs

Les élus référents

Première commission « Solidarités humaines »

Autonomie des personnes âgées et handicapées, enfance-famille, insertion, habitat-logement, développement social.

Présidente : Annick JACQUEMET
Vice-Présidente : Odile FAIVRE-PETITJEAN
Secrétaire : Sylvie LE HIR

Membres : David BARBIER - Jacqueline CUENOT-STALDER - Marie-Laure DALPHIN
Claude DALLAVALLE - Myriam LEMERCIER - Géraldine LEROY - Alain LORIGUET
Alain MARGUET - Pierre SIMON



Pour suivre l'actualité du Département, connaître ses élus, ses projets, rendez-vous sur www.doubs.fr

Pour nous écrire ou nous rencontrer :
Département du Doubs - 7, avenue de la Gare d'Eau - 25031 Besançon Cedex

Pour nous contacter : Tél. : **03 81 25 81 25** ou connectez-vous sur le site internet www.doubs.fr - rubrique «**contacter le Département**»

Des questions sur C@P25 ?, envoyez les sur cap25@doubs.fr



C@P25 Enfance et famille



● Les missions du Département :

- Protection maternelle et infantile
- Prévention et protection de l'enfance
- Adoption



www.doubs.fr



Janvier 2018

La protection maternelle et infantile (PMI)

Elle s'adresse aux enfants de 0 à 6 ans, aux femmes enceintes et futurs parents, et à toute personne cherchant un conseil sur la contraception ou la sexualité et le couple. La PMI intervient aussi dans l'agrément des modes d'accueil des jeunes enfants.

La promotion de la santé de la mère et de l'enfant se fait notamment par la proposition d'examen prénataux précoces, un soutien à la parentalité, des consultations médicales et les bilans en école maternelle.

Ça s'est passé en 2016/2017 :

- Poursuite d'une politique d'aide aux modes d'accueil des enfants porteurs de handicap
- Installation de médecins coordonnateurs chargés des territoires (Besançon, Montbéliard, Haut-Doubs)
- Instauration de réunions d'informations spécifiques aux porteurs de projet MAM (maisons d'assistants maternels)
- Réactualisation de la procédure d'évaluation des MAM
- Renforcement du partenariat avec l'Éducation nationale et la CAF

C'est prévu pour 2018 :

- Actualisation des procédures d'agrément des assistants maternels



L'intérêt de l'enfant

Le Département accompagne les familles dans les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités. Il assure une prise en charge partielle ou totale des mineurs dans un objectif de prévention ou de protection. Besoins physiques, éducatifs, intellectuels, sociaux, affectifs, respect de ses droits : l'intérêt de l'enfant prime. Les services départementaux, répartis sur le territoire, occupent une grande place auprès des familles et répondent aux besoins de l'enfant accueilli.

Ça s'est passé en 2017 :

- Travail sur les pratiques professionnelles, meilleure prise en compte de la santé des enfants confiés par la désignation d'un médecin PMI.

C'est prévu pour 2018 :

- Poursuite de la mise en œuvre des décrets de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant : projet pour l'enfant, procédure de délaisement...
- Associer davantage les partenaires de l'observatoire départemental de la protection de l'enfant (ODPE), revisiter le Groupe technique d'orientation
- Révision des procédures jeunes majeurs

Le Service Départemental de Recueil des Informations Préoccupantes

L'Antenne enfance ado devient le Service Départemental de Recueil des Informations Préoccupantes (SDRIP). Ses missions sont les mêmes : écoute, conseil, recueil, traitement et évaluation des informations préoccupantes, interface avec les services et les juridictions. Il travaille avec les professionnels : Éducation nationale, services sociaux, hôpitaux, médecins et spécialistes libéraux, associations, services de police et de gendarmerie, élus locaux... Il anime l'ODPE.

Ça s'est passé en 2017 :

- Recrutement de nouveaux personnels, déménagement dans des locaux plus adaptés (18 rue de la Préfecture à Besançon).
03 81 25 86 82 - 03 81 25 81 19
sdrip25@doubs.fr

C'est prévu pour 2018 :

- Rédaction d'un référentiel de traitement des IP conforme au décret du 28/10/2016



Un nouveau schéma départemental de protection de l'enfance

Il prendra mieux en compte les besoins de l'enfant, développera une prévention contractualisée et les alternatives au placement (diversification des modes d'intervention et de prise en charge) pour éviter des mesures de placement ultérieures plus lourdes. Il doit fluidifier les procédures, favoriser la continuité des accompagnements et l'approche globale des situations

C'est en cours :

- Rédaction du règlement départemental de l'aide sociale en lien avec le Schéma départemental du service aux familles

C'est prévu en 2018 :

- Actualisation du protocole départemental de prévention et de protection de l'enfance en danger

Prévention de la radicalisation

2016 a confirmé la place prépondérante de la collectivité dans le fonctionnement de la cellule départementale de suivi sous l'autorité du Préfet. La libre circulation des informations entre les autorités (secret partagé), l'échange sur les pratiques et l'instauration de personnes ressources sont favorisés. La mobilisation du Département en tant que référent parcours complète ce travail de fond.

Adoption

Le nombre d'adoptions à l'international diminue. Celui des professionnels spécialisés sera adapté pour mieux accompagner les parents postulant devant l'évolution des profils des enfants adoptables et les spécificités de la parentalité adoptive. Une cellule départementale sera créée et élargie aux départements limitrophes pour mener des études sur les possibilités d'adoption d'un enfant selon son état psychologique, son vécu, ses aspirations...

Se finalisera en 2018 :

- Signature du protocole d'accompagnement des femmes accouchant dans le secret entre le Département et les établissements de santé.

De nouveaux dispositifs à inventer

Les informations préoccupantes et les signalements judiciaires augmentent. Les dispositifs d'accueil départementaux sont saturés. La loi du 14 mars 2016 conforte la collectivité dans ses orientations : une coordination plus forte avec les partenaires, des outils d'évaluation repensés, des réponses autres que le placement en établissement.

C'est prévu pour 2018 :

- Évaluer certains dispositifs innovants (Placement Educatif à Domicile...)

Mineurs non accompagnés

L'augmentation des besoins d'accueil de mineurs non accompagnés conduit le Département aux constats suivants :

- leurs besoins sont pérennes
- leur profil les rend plus vulnérables de par leur vécu ou très autonomes de par leur culture et leur parcours migratoire
- la réponse réside dans la spécialisation d'un dispositif d'évaluation de minorité, d'isolement et de mise à l'abri

Un dispositif dédié a été créé : le SAHIA. Géré par le Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF) et le SDRIP, il peut accueillir 12 jeunes en famille d'accueil, internat ou appartement autonome. C'est la première période de « mise à l'abri » et d'évaluation avant une orientation vers la formule de prise en charge adéquate.

A commencé en 2017 et se poursuit en 2018 :

Le SAHIA sera complété par un partenariat spécifique avec le secteur associatif pour :

- développer les capacités d'accompagnement des jeunes les plus autonomes
- améliorer leur accueil
- recentrer les rôles des services du Département
- fluidifier les parcours au sein des différentes unités
- mettre un terme aux situations de saturation actuelles

